



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Pays des Ecrins
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON



MAIRIE de LES VIGNEAUX

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Séance du Conseil Municipal du 23 Septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à 18 h30, s'est réuni le conseil municipal de de la commune de LES VIGNEAUX, sous la présidence de M. **PIERRE** Gilles, Maire.

Date de convocation : 16 Septembre 2025

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Gilles PIERRE, Camille FAURE, Franck FINE, Victorien MELQUIOND, Véronique GIRAUD, Antoine JOUAN, Yannick VAUBOURG, Isabelle ESTIENNE

Pouvoir :
Pauline LAURENT donne pouvoir à Gilles PIERRE
Marc REYNAUD donne pouvoir à Isabelle ESTIENNE
Éric LECOMTE donne pouvoir Franck FINE
Céline LOPEZ donne pouvoir à Yannick VAUBOURG
Guillaume DISDIER donne pouvoir à Victorien MELQUIOND

Secrétaire de séance : Antoine JOUAN

Le compte rendu du dernier conseil municipal du 24 Juin 2025 a été approuvé à l'unanimité.

Délibération n°1-2025-09-23 : ATTRIBUTION MARCHÉ : TRAVAUX DE PROTECTION DE BERGE

Suite au marché à procédure adaptée diffusé pour les Travaux de protection de berge en rive droite de la Gyronde en aval du pont de Puy Saint Vincent suite aux crues 2023-2024, deux entreprises se sont portées candidates.

Suite à l'analyse des offres présentée par Vincent Arnaud d'Alpes Ingénierie Aménagement, sous-traitant du bureau d'étude Hydrétudes, la commission d'appel d'offres a statué en date du 4 juillet 2025 pour une attribution à l'entreprise OLIVE pour un montant total de 365 393.85€ HT.

Vote à l'unanimité

Délibération n°2-2025-09-23 - CONVENTION FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FOND D'INNOVATION PEDAGOGIQUE

La présente convention a pour objet de définir les modalités du soutien financier prévu dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique (FIP), établi entre l'État, en tant que gestionnaire du fonds, et la collectivité responsable des dépenses relatives au projet pédagogique « DEVELOPPER LE PARCOURS SCIENTIFIQUE », porté par l'école.

Les fonds attribués s'inscrivent dans une logique complémentaire et additionnelle par rapport aux financements fournis par la collectivité. Les fonds versés à la collectivité ne peuvent en aucun cas être utilisés pour couvrir les dépenses liées aux personnels.

Vote à l'unanimité

Délibération n°3-2025-09-23 - SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La convention présentée à l'assemblée vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;

- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Vote à l'unanimité

Délibération n°4-2025-09-23 - CONVENTION DE GESTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET ES VIGNEAUX POUR LE TRANSPORT

Vu, la prise de la compétence Mobilités par la Communauté de Communes du Pays des Ecrins devenue Autorité Organisatrice de la mobilité (AOM) par la délibération n°1 du 25 mars 2021, suite à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019,

L'étude menée en 2024 concernant la régie de transports a mis en lumière le fait que cette dernière réalise des transports privés de compétence communale (transports pendant le temps scolaire).

Afin de régulariser cette situation la Communauté de Communes du Pays des Ecrins propose la signature d'une convention de gestion avec la commune afin de continuer à organiser les services.

La refacturation des services effectués aura lieu à hauteur de 50% pour le début d'année scolaire 2025/2026 (septembre, octobre, novembre, décembre) puis à 100% à partir du 1^{er} janvier 2026.

Vote à l'unanimité

Délibération n°5-2025-09-23 - TARIFS SKI DE FOND

Le Maire présente à l'assemblée les tarifs ci-dessous :

Tarifs Nationaux - Nordique France		
		Tarifs votés
ADULTES	Préventes	210.00 €
	Saison	250.00 €
JEUNES (5ans inclus - 15ans révolus)	Préventes	77.00 €
	Saison	92.00 €
Tarifs Alpes du Sud - Nordique Alpes du Sud		
		Tarifs votés
ADULTES (16 à 74ans)	Préventes du 01/10 au 15/11 - et autre opération promotionnelle décidée	140.00 €
	Saison	200.00 €
JEUNES (5ans inclus - 15ans révolus)	Préventes du 01/10 au 15/11 - et autre opération promotionnelle décidée	70.00 €
	Saison	85.00 €
KIDS (-5ans)	Saison	Gratuit
SENIORS (à partir de 75ans jusqu'à 79 ans inclus)	Préventes du 01/10 au 15/11 - et autre opération promotionnelle décidée	100.00 €
	Saison	140.00 €
SENIORS (à partir de 80ans)	Saison	Gratuit
ADULTES et SENIORS	Semaine	75.00 €
JEUNES	Semaine	48.00 €
ADULTES (1,2,3 journées non consécutif) réservé groupes, CE, Tour opérateur	Journée	15€ / 27€ / 38€
ADULTES et SENIORS 2pers et +	Semaine	65.00 €
JEUNES 2 pers et +	Semaine	38.00 €
Nordic Pass Evasion (Activités hors ski de fond Alpes du Sud) - Adulte, Jeune et Senior	Journée	5.00 €
Nordic Pass Evasion (Activités hors ski de fond Alpes du Sud) - Adulte, Jeune et Senior	Semaine	15.00 €
Nordic Pass Evasion (Activités hors ski de fond Alpes du Sud) - Saison - Adulte, Jeune et Senior	Saison	45.00 €

Tarifs Nordique en Vallouise/Puy Saint Vincent			
ADULTES	Saison Domaine Primeur	75.00 €	
	Saison Domaine	112.00 €	
Etudiants ou - 18 ans	Saison Domaine	64.00 €	
Journée adulte		13.50 €	
Journée Jeune (5 à 15 ans)		7.00 €	
3H		10.50 €	
2 journées consécutives/pers		22.00 €	
3 journées consécutives/pers		32.00 €	
Journées 2 adultes et + /pers		11.00 €	
Journée 2 jeunes et + (5 à 15 ans) /pers		6.00 €	
Tarif réduit		8.00 €	
Journée Tribu (10 pers minimum)/pers		9.00 €	
Pass vendu sur piste après contrôle		22.00 €	
Journée vendue par les écoles de ski du site		8.50 €	
Journée classe de neige		4.50 €	
Produits hors redevance			
Location de Pulka		6.00 €	
Malette pédagogique		12.00 €	
Adhésion à l'association		10.00 €	
Carte RFID		3.00 €	
Intervention suite à dégradation des pistes		1 000.00 €	
* Prise en compte de l'âge en fonction de l'année de naissance. 2026 sera l'année de référence pour le calcul de l'âge lors la saison 2025/2026.			
Âges - Prise en compte de l'âge en fonction de l'année de naissance 2026			
Saison 2025/2026	Age en 2026	4 ans	né en 2022
		5 ans	né en 2021
		9 ans	né en 2017
		10 ans	né en 2016
		15 ans	né en 2011
		16 ans	né en 2010
		18 ans	né en 2008
		19 ans	né en 2007
		74 ans	né en 1952
		75 ans	né en 1951
		79 ans	né en 1947
	80 ans	né en 1946	

Vote à l'unanimité

Délibération n°6-2025-09-23 - TARIFS FORFAIT SKI ALPIN

Les modalités d'achat des forfaits saison de ski alpin pour les enfants du territoire ont été revues par la Communauté de Communes du Pays des Écrins (CCPE). Elle procède à un achat en volume des forfaits pour l'ensemble des communes concernées. Les communes sont ensuite en charge de la réception des dossiers des familles et de l'encaissement des montants correspondants.

Puis la CCPE refacturera à chaque commune le nombre de forfaits vendus par catégorie d'âges aux tarifs négociés avec la SAEM Les Écrins.

Les forfaits sont valables sur les stations de Puy Saint-Vincent et Vallouise-Pelvoux et les tarifs proposés pour la saison 2025/2026 sont les suivants :

- gratuité pour les moins de 5 ans
 - 75 € pour les enfants de 5 à 11 ans*,
 - 112 € pour les jeunes de 12 à 24 ans*.
- * âge au 1/12/2025

A ces tarifs, la CCPE a décidé de prendre en charge une partie des tarifs négociés, à hauteur de 10 € par forfait, ainsi qu'une participation de la commune également à hauteur de 10€, ce qui établit les nouveaux tarifs pour les enfants de la commune à :

- gratuité pour les moins de 5 ans*
- 55 € pour les enfants de 5 à 11 ans*,
- 92 € pour les jeunes de 12 à 24 ans*

Monsieur le Maire rappelle que pour pouvoir bénéficier de ces tarifs, au moins un des deux parents doit résider de manière permanente à l'année sur le territoire de la commune.

Vote à l'unanimité

Délibération n°7-2025-09-23 - ECHANGE DE TERRAINS LE BOIS DU CLOT

Dans le cadre de l'opération « sécurisation aux abords de l'école et création d'un espace générationnel » réalisé entre 2023 et 2024, la commune a pris contact avec le syndic de la copropriété du Bois du Clot afin de permettre à la fois de régulariser une situation foncière de la copropriété et aussi de faciliter l'accès des travaux à venir pour l'opération.

Un document d'arpentage a été fait par un géomètre et les plans sont présentés à l'assemblée.

Le maire propose de valider l'échange de terrains suivants : les parcelles B2513 et B2511 propriété de la commune, d'une surface de 9 et 15m², contre la parcelle B2516 propriété de la Copropriété du Bois du Clot d'une superficie de 24m².

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Isabelle ESTIENNE interroge à la demande de Marc REYNAUD pour savoir où en est la situation des chalets brûlés de l'Isle. Le Maire répond que malgré les différents courriers de mise en demeure, le propriétaire n'a pas engagé les travaux de démolition. Nous allons contacter l'avocat de la commune pour la procédure à mettre en œuvre pour que ce soit fait dans les meilleurs délais.

Ecole : Avec l'ouverture d'une classe, de nombreux aménagements ont été nécessaires dans les classes, la cantine et le dortoir ainsi qu'une nouvelle organisation pour les enseignants. Le bilan de cette rentrée est positif. Pour information un nouvel agent a rejoint l'équipe du périscolaire.

Les travaux du mur du chemin du Moulin sont toujours en attente de l'instruction du Permis d'Aménager. Une visioconférence avec les services des Bâtiment de France a eu lieu début septembre afin d'ajuster le dossier à leurs recommandations. Il y a de fortes chances que nous soyons obligés de reporter les travaux au printemps prochain.

L'analyse des offres pour l'opération de rénovation technique et énergétique de la maison forestière est en cours et les travaux devraient pouvoir débuter cet automne.

Séance levée à 19h45